

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe, tenue le 13 juillet 2026, à la salle L'Orée-des-Bois sise au 375A, rue Principale à Saint-Thuribe, et à laquelle étaient présents, à l'ouverture de la séance :

M^{me} la Conseillère Marie-Ève Naud
M^{me} la Conseillère Guylaine Naud
M. le Conseiller Donald Vallée

Tous formant quorum sous la présidence de **M. Guy Lachance, Maire.**

M. Michel Lefebvre directeur général et greffier-trésorier était également présent lors de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de l'Assemblée, M. Guy Lachance ouvre la séance du conseil à 19 h 00.

2026-07-1456

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour ayant été déposé à la table du conseil plus de 72 heures avant la tenue de cette séance,

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ PAR Mme La Conseillère Guylaine Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

2026-07-1457

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2026.

Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal dans les délais prévus, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR M. Le Conseiller Donald Vallée
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Le procès-verbal de ladite séance du 08 juin soit adopté.

ADOPTÉE

COMITÉS COMPTE-RENDU

MRC/RÉGIE VERTE (Maire):

- MRC : - Présentation de la SQ- problème de trafiquants;

- RÉCOLO :
 - Entente collective pour les employés pour 3 ans;
 - Collecte sélective essai dans 3 municipalités de la MRC

TRAITEMENT DES EAUX/ BÂTIMENTS MUNICIPAUX :
(Conseiller #1)

- Rien de particulier

VOIRIE/CCU/INCENDIE (Conseiller #2) :

- INCENDIE : En juin, tranquille;
- VOIRIE : Tâche habituelle pour la saison;
- URBANISTE : 4 permis en juin (piscine, rénovation)

RESSOURCES HUMAINES/LOISIRS/COMMUNICATION :
(Conseillère #3)

- RH : le poste du DG est toujours en processus
- COMMUNICATION : Urgence du CLSC de St-Marc est fermé à partir de 21h00 du 2 juillet au 14 août;

POLITIQUE FAMILIALE/LOISIRS :
(Conseillère #4)

- FÊTE NATIONALE : Un gros succès en très grande partie grâce aux bénévoles, plus de 120 repas vendus, plus de 250 personnes dans la soirée, avec les commandites, la vente des moitié-moitié, etc. la municipalité a seulement donner 430,00 \$ du budget loisirs. :

2026-07-1458

APPROBATION DES COMPTES

La liste des comptes au 13 juillet au montant de 64 430.52 \$ déposée à l'intention des membres du conseils

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR Mme La Conseillère Marie-Ève Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe approuve la liste des comptes au 10 juillet 2026.

Chèques	2 268.39 \$
Paiements Accès-D Affaires	34 417.47 \$
Retenues à la sources Qc	5 538.10 \$
Retenues à la Sources Fed	2 094.37 \$
Salaires	17 575.77 \$
Paiements préautorisés	2 536.42 \$
TOTAL	64 430.52 \$

ADOPTÉE

2026-07-1459

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISER UN LOT À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Trottier, propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 5 021 440 du cadastre du

Québec, rang de la Rivière-Blanche-Est, demande de construire une nouvelle résidence sur ce lot;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Trottier a eu un glissement de terrain majeur qui a emporté la maison, le garage ainsi que le terrain du lot 5 021 685;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle résidence va servir à abriter la famille de son fils et leur sera éventuellement aliéné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR Mme La Conseillère Guylaine Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS ;

La municipalité de Saint-Thuribe autorise M. Sylvain Trottier à construire une nouvelle résidence sur le lot 5 021 440

ADOPTÉE

2026-07-1460

AUTORISATION DE VENDRE LE LOT 5021452

CONSIDÉRANT QUE M. Tony Sauvageau, propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 5 021 452 du cadastre du Québec, rue de l'Église, veut vendre ce lot :

CONSIDÉRANT QUE Érablières Leduc et fils snc, désire acquérir le lot 5 021 452 ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est en culture :

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR M. Le Conseiller Donald Vallée
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

- La Municipalité de Saint-Thuribe autorise M. Tony Sauvageau à vendre le lot 5 021 452 à Érablière Leduc et fils snc. Mais conditionnel à ce que l'entièreté du lot vendu demeure en culture et conditionnel à l'acceptation de la CPTAQ.

ADOPTÉE

2026-07-1461

VACANCES ANNUELLES – FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal sera fermé pendant la période des vacances de la construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est: PROPOSÉ PAR M. Le Conseiller Donald Vallée
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

- Le bureau municipal soit fermé du 17 juillet au 31 juillet 2026 inclusivement.
- La réouverture du bureau municipal soit donc fixée au 3 août 2026 dès 8 h 30.

ADOPTÉE

2026-07-1462

MODIFICATION CONTRAT ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe à la direction générale est en poste depuis novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE ses compétences, son expérience et l'évaluation positive de son supérieur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR Mme La Conseillère Marie-Ève Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE;

- La Municipalité de Saint-Thuribe modifie le contrat de Mme Sabrina Oursel ;
- La description des tâches et responsabilités, le salaire et les conditions de travail convenus avec Mme Oursel seront indiqués dans le nouveau contrat de travail, signé par le directeur général et par le maire Guy Lachance.

ADOPTÉE

2026-07-1463

ACHAT DE BARRIÈRES

CONSIDÉRANT QUE l'événement du 15 juillet dernier (glissement de terrain), nous devons encore sécuriser le site de façon à ce que personne n'est accès;

CONSIDÉRANT QUE le périmètre de sécurité représente environ 60 pieds de long, des 2 côtés du rang de la Rivière-Blanche-Est;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR M. Le Conseiller Donald Vallée
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE la Municipalité de Saint-Thuribe autorise le directeur général la dépense à Mercier Autoroute 40 des Barrières de sécurité de chantier au coût de 2 100,00 \$ (taxes en sus) pour l'achat de 14 barrières, le montant sera pris à même le budget d'opération de 2026.

ADOPTÉE

2026-07-1464

TRAITEMENT DE SURFACE-SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thuribe a demandé des soumissions des travaux de traitement de surface;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu seulement deux soumissions;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité doit prendre la plus basse des soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR Mme La Conseillère Marie-Ève Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- D'AUTORISER le directeur général de la municipalité, à signer le contrat pour des travaux de traitement de surfaces au rang Saint-David et route Chalifour avec le plus bas soumissionnaire au montant de 13 000,00 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

DIVERS

.

2026-07-1465

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ M. Le Conseiller Donald Vallée
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De lever l'assemblée à 19 h 27

Je, Guy Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Lachance
Maire

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier